



maladie imputable au service

Par **caroline1962**, le **30/01/2020 à 17:07**

bonjour, mon mari fonctionnaire est décédé suite d'un cancer reconnu imputable au service après 3 ans et demi de justice. Quels sont aujourd'hui mes droits en tant qu'ayant droit, la pension de réversion doit t-elle être revalorisée, ai-je droit à une rente viagère?

merci

Par **carolinedenambride**, le **30/01/2020 à 20:48**

Bonjour,

Si une décision de justice a été rendue pour faute de l'employeur, vous auriez normalement pu prétendre à des dommages-intérêts.

Est ce votre question ?

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Par **caroline1962**, le **31/01/2020 à 08:31**

Bonjour, non c'est pas tout à fait ma question, la faute de l'état n'est pas mise en cause mais malgré ça ai-je quand même droit à une rente viagère puisque mon mari est décédé d'un cancer (bronchique à petites cellules) imputable au service et si oui quel serait leur calcul?.

D'autre part ma pension de réversion sera t-elle revalorisée car elle était calculée avant le jugement?

Cordialement